



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 42591

Texte de la question

M. Jean-Noël Carpentier attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le rôle primordial des radios associatives et leur financement. Les radios associatives permettent de garantir la liberté d'expression aux côtés des acteurs économiques de la radiodiffusion, rendant le paysage radiophonique plus diversifié. Pourtant, leur rôle culturel et informatif est mis à mal depuis que le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) reste bloqué à 29 millions d'euros. Parallèlement, le nombre de radios éligibles à cette aide ne cesse de croître. Mécaniquement, le montant de ces aides diminue alors que les charges de fonctionnement sont en constante progression. De plus, un gel budgétaire à hauteur de 6 % des crédits du FSER 2013 est prévu. Une disposition qui, si elle était appliquée, mettrait en difficulté l'activité de ces radios et la préservation des emplois qu'elle pérennise. Le secteur de la radiodiffusion associative compte actuellement 2 800 salariés et constitue le premier employeur radio de France. Ainsi, il souhaite savoir quelles dispositions elle prévoit pour permettre la levée du gel budgétaire 2013 et le maintien de l'enveloppe des aides attribuées à ce secteur de la radiodiffusion associative.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Noël Carpentier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42591

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11931

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1558